

Dans le cadre d'une réflexion globale sur l'impact de ses investissements, Chahine Capital a décidé d'adopter une démarche responsable dans le choix de ses participations.

Il nous semble en effet primordial d'aligner les intérêts des investisseurs avec les intérêts généraux de la société civile. Nous avons donc naturellement intégré les préoccupations ESG dans nos processus d'investissement, afin que la notion d'investissement à long-terme soit en adéquation avec le respect des générations futures.

Chahine Capital est signataire des UNPRI depuis 2019 et s'engage ainsi à respecter les 6 principes.

Enfin, LuxFLAG a attribué le label ESG à quatre de nos fonds : Digital Funds Stars Europe, Digital Funds Stars Europe Ex-UK, Digital Funds Stars Europe Smaller Companies et Digital Funds Stars US Equities.

### **1. Gouvernance :**

---

La politique ESG est définie par le comité de direction de Chahine Capital, composé du directeur général, du responsable des investissements et du responsable des risques et la compliance. Elle est implémentée par l'équipe de gestion, intégrée dans l'application des modèles quantitatifs développés et appliquée à l'intégralité des investissements des portefeuilles « Digital Stars ». Sa stricte application est contrôlée quotidiennement par le gestionnaire de risques.

### **2. Exclusions normatives et sectorielles :**

---

Nous avons pris la décision d'exclure certains secteurs et certaines pratiques de l'ensemble de notre gamme de fonds et de ne pas investir dans les sociétés se trouvant dans l'une des situations suivantes:

- la société est active dans la production d'armes. Ceci inclut l'armement non-conventionnel tel que les bombes à sous-munitions, les mines antipersonnel, les armes biologiques ou chimiques, de même que la production ou la maintenance des armes nucléaires. Ceci concerne aussi l'armement conventionnel (matériel de guerre) ;
- le revenu d'activités liées à l'extraction du charbon (charbon thermique, charbon métallurgique, coke) dépasse 10% du chiffre d'affaires total ou la production dépasse 20 millions de tonnes par an ;
- la production d'électricité à partir de charbon représente plus de 10% du chiffre d'affaires, ou la capacité de production dépasse 10 000 MW ;
- la production d'électricité d'origine nucléaire dépasse 5% du chiffre d'affaires
- la société est un producteur de tabac ;
- la distribution de tabac représente plus de 20% du chiffre d'affaires total ;
- les activités liées au divertissement pour adultes (pornographie) représentent plus de 5% du chiffre d'affaires.

Nous n'investissons pas dans les sociétés ne respectant pas les normes éthiques fondamentales (UN Global Compact), telles que violation des droits des individus, non-respect des droits de l'Homme, dégâts environnementaux majeurs, etc.

L'exposition globale de chaque compartiment « Digital Stars » au secteur des jeux d'argents (casinos, loteries, etc.) est limitée à maximum 5% de son actif.

### **3. Exclusions sur base de controverses et réduction du risque :**

---

Nous avons complété notre politique de risque existante avec un volet lié à l'ESG. En effet, les risques liés aux droits de l'Homme, au travail, à l'environnement et à la corruption peuvent se traduire par des risques pour la réputation et les finances d'une entreprise, et par conséquent en un risque pour l'investisseur final. Ainsi, nous excluons les entreprises présentant un niveau élevé de controverse (niveaux définis dans notre procédure ESG Risk Control, disponible sur demande). Nous nous aidons pour cela de la base de données externe RepRisk.

#### 4. Politique de vote ISR

---

Chahine Capital a mis en place avec ISS comme partenaire une politique de vote ISR. Nous votons donc à l'ensemble des assemblées générales des entreprises détenues dans les fonds Digital Funds et appliquons par défaut les recommandations de vote ISR fournies par la recherche d'ISS.

#### 5. Objectifs :

---

Chahine Capital s'est fixé des objectifs ESG ambitieux et souhaite contribuer aux objectifs de développement durable définis par les Nations Unies (UN Sustainable Development Goals).

## SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS

Les mesures précédemment citées permettent d'avoir un impact dans la réalisation de 6 d'entre eux :



#### 6. Rapports - Transparence :

---

Un rapport d'activité ESG est produit chaque trimestre. Il comprend :

- La liste des sociétés exclues, avec le détail des raisons de ces exclusions.
- Les RRI moyens des fonds et des benchmarks, pour comparaison. Le RRI (RepRisk Index) est une mesure quantitative qui capte de manière dynamique le risque de réputation d'une entreprise lié aux questions ESG.
- La distribution des classements RepRisk de chaque fonds et de son benchmark, pour comparaison.

Ce rapport est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.chahinecapital.com/engagement-responsable/>

Un rapport sur l'exercice des droits de vote est aussi produit chaque trimestre.

Ce rapport est également disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.chahinecapital.com/engagement-responsable/>